

26 09 2019 - 09·55 LIh

Sanitas introduit une nouveauté en Suisse: ses assurés ont désormais la possibilité de payer avec Twint ou par carte de crédit

Zurich (ots) -

Sanitas est le premier assureur maladie à proposer à ses clients de régler leurs décomptes de primes et de prestations avec Twint ou par carte de crédit. Cette fonction est disponible dès à présent dans le portail clients et dans l'appli du portail de Sanitas.

Personne n'aime perdre son temps à payer les factures. Sanitas partage cet avis et innove sur le marché suisse en proposant à ses clients de régler leurs factures avec Twint ou par carte de crédit. Avec cette nouveauté, Sanitas entend conforter son statut d'assureur novateur tourné vers le numérique. Les deux modes de paiement ont fait leurs preuves et leur simplicité a déjà conquis de nombreux consommateurs qui font leurs achats en ligne. Sanitas prend le train en marche et propose dès aujourd'hui à ses clients de profiter de ces avantages.

Une solution numérique simple

En collaboration avec Six Payment Services SA, faisant partie de Worldline depuis 2018, Sanitas a cherché un moyen de faciliter au maximum le paiement des décomptes de primes et de prestations. La solution trouvée séduit par sa simplicité:

- Le client sélectionne la facture à payer dans le portail clients ou dans l'appli du portail de Sanitas.
- Il clique sur le bouton «Payer».
- Il choisit l'option de paiement Twint ou carte de crédit.
- Payer.

Inscription

Afin que les clients de Sanitas puissent bénéficier de cette nouvelle option, ils doivent être inscrits au portail clients de Sanitas ou à son appli. Ils reçoivent alors leurs factures directement par la voie électronique dans le portail clients ou l'appli et peuvent les payer en toute simplicité avec Twint ou par carte de crédit.

Andreas Schönenberger, CEO de Sanitas, est fier de ce nouveau service: «Nous nous réjouissons d'être la première assurance maladie en Suisse à offrir ces possibilités de paiement à ses clients.»

Pour en savoir plus sur le sujet: www.sanitas.com/payersimplement

Informations complémentaires:

Sanitas Assurance Maladie, Christian Kuhn, porte-parole, tél. 044 298 62 78, mobile 076 381 27 87, medien@sanitas.com

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005121/100832952 abgerufen werden.